

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DELIBERATION n° 2023.00130
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 27/03/2023

Politique	Conforter les valeurs de la République	Dossier n°	CM-001770
Commission	Espaces publics (tranquillité, voirie, circulation, propreté) - Espaces verts - Événementiel		
Direction en charge	Police et Sécurité civile municipales		
Objet	Convention avec la Fondation 30 Millions d'Amis - Capture et stérilisation de chats errants sur le territoire de la Ville de Saint-Étienne - Approbation.		

Président M. Gaël PERDRIAU, Maire

Date de convocation du Conseil : **20/03/2023**

Nombre de Conseillers en exercice au jour de la séance : **59**

Présents

M. Gaël PERDRIAU, M. Jean-Pierre BERGER, Mme Nora BERROUKECHE, M. Patrick MICHAUD, Mme Nicole PEYCELON, M. Paul CORRIERAS, Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, M. Frédéric DURAND, Mme Nadia SEMACHE, M. Marc CHASSAUBENE, Mme Christiane JODAR, M. Robert KARULAK, Mme Pascale LACOUR, M. Charles DALLARA, Mme Brigitte MASSON, M. Denis CHAMBE, Mme Nicole AUBOURDY, M. Claude LIOGIER, Mme Delphine JUSSELME, M. Lionel BOUCHER, Mme Marie-Eve GOUTELLE, Mme Maryse ZOFFO, M. Jacques PHROMMALA, Mme Marie-Jo PEREZ, M. Jean-Pierre KOTCHIAN, M. Alain SCHNEIDER, M. Jacques GUARINOS, Mme Catherine ZADRA, M. Abdelouahb BAKLI, Mme Brigitte REGEFFE, M. Thierry NITCHEU, Mme Laurence RICCIARDI, Mme Catherine GROUSSON, M. Gabriel DE ALMEIDA, Mme Anne-Sophie RIOU, Mme Diarra KANE, Mme Laura CINIERI, Mme Fanny RIVEY, M. Tom PENTECOTE, Mme Cyrine MAKHLOUF, Mme Danielle TEIL, M. Jean DUVERGER, M. Olivier LONGEON, M. Michel NEBOUT, M. François BOYER, Mme Isabelle DUMESTRE, M. Ali RASFI, Mme Julie TOKHI, M. Pierrick COURBON, M. Germain COLLOMBET, M. Jean JAMET, M. Antoine POMEON

Pouvoirs

M. Gilles ARTIGUES donne pouvoir à M. Lionel BOUCHER, Mme Dominique MANIN donne pouvoir à Mme Marie-Eve GOUTELLE, Mme Véronique FALZONE donne pouvoir à Mme Nicole PEYCELON, Mme Christel PFISTER donne pouvoir à M. Michel NEBOUT, Mme Laetitia VALENTIN donne pouvoir à Mme Isabelle DUMESTRE, M. Lionel JOUFFRE donne pouvoir à Mme Anne-Sophie RIOU

Absents-Excusés

Mme Siham LABICH

Secrétaire de séance

M. Thierry NITCHEU

■ **Rappel et références**

Le bien-être social, un des trois piliers de la politique municipale, doit répondre aux exigences légitimes du quotidien des habitants. La Ville de Saint-Etienne, en tant que membre du réseau des villes inclusives et durables Unesco, se doit d'offrir un cadre de vie toujours plus apaisé et respectueux de l'environnement. Notre société, de plus en plus marquée par la vitesse qui s'impose dans la vie de chacun, a besoin d'espaces publics gérés de manière à apaiser les tensions qu'elle génère. Parce que la Ville est respectueuse de toute forme de vie, la population animale peut parfois générer des troubles. C'est ainsi que la Ville concourt avec l'aide de ses partenaires et de la population au bien-être animal sur son territoire.

Le Maire est habilité, à un double titre, pour mettre fin à l'errance ou à la divagation d'animaux et notamment des chats :

- au titre de son pouvoir de police général qu'il détient en vertu de l'article L.2212-2 du Code Général des Collectivités, qui l'habilite à intervenir pour assurer le bon ordre, la sûreté, la sécurité et la salubrité publiques,
- au titre des pouvoirs de police spéciale qu'il détient notamment en vertu des articles L.211-22 et suivants du Code Rural et de la Pêche Maritime.

■ Motivation et opportunité

Dans l'objectif de contrôler la population féline de manière plus efficace et plus respectueuse du bien-être animal, la Ville de Saint-Étienne souhaite proposer une alternative au placement et à l'euthanasie pour les chats errants et non adoptables.

Il s'agit de procéder à l'identification et à la stérilisation de la population féline avant leur relâche. Le dispositif ayant fait ses preuves et reconnu par l'OMS, la Ville propose de renouveler son partenariat avec la Fondation 30 millions d'amis.

■ Contenu

Le partenariat avec la Fondation 30 millions d'Amis prévoit leur participation à 50 % à la campagne de stérilisation des chats. La population de chats à stériliser sur le territoire de la Ville de Saint-Étienne est estimé à 300 en 2023. Le budget global s'élève à 27 000 € par an sur la base d'un coût moyen de stérilisation de 90 €.

Par conséquent, il est envisagé une participation de 13.500 € versés par la Ville de Saint-Étienne à La Fondation 30 Millions d'Amis dans le cadre de la convention jointe en annexe.

■ Maîtrise d'ouvrage

Ville de Saint-Étienne

■ Point financier

TABLEAU DE FINANCEMENT

Origine des fonds TTC (1)	Investissement		Fonctionnement	
	Coût	Subventions ou autres recettes à percevoir	Coût	Participations ou Dotations à percevoir
Ville (dont recettes de fonctionnement)			13 500,00 €	
Département				
Région				
État				
Europe				
SEM				
Autre				
Total des coûts et montants perçus par la Ville	0,00 €	0,00 €	13 500,00 €	0,00 €
Charge nette Ville		0,00 €		13 500,00 €

(1) Attention : Remplacer TTC par HT s'il s'agit d'une activité assujettie à TVA

■ Proposition

Il est demandé à l'Assemblée Délibérante de bien vouloir :

- approuver l'attribution d'une participation de 13.500,00 € à la Fondation 30 Millions d'Amis,
- approuver la convention de stérilisation et d'identification des chats errants devant intervenir avec la Fondation 30 Millions d'Amis,
- autoriser M. le Maire ou son représentant, Adjoint ayant reçu délégation, à signer cette convention dont un exemplaire restera joint au présent dossier.
- imputer la dépense :

Imputation budgétaire	Investissement				Fonctionnement		
	Exercice(s)	Chapitre(s)	Article(s)	N° Opération	Exercice(s)	Chapitre(s)	Article(s)
Dépenses					BP 2023	011	6288
Recettes							

■ Décision

Proposition adoptée

58 voix pour

Pour Extrait

Le Maire

Le secrétaire

Gaël PERDRIAU

Thierry NITCHEU